

Séance du vendredi 26 mai 2023

Date de la convocation: 12/05/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 7

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Simone SALAT, Patrick EVEILLARD par Antoine GENCE, Serge POTEL par Maryline MONTEILLET, Alain PEYROU par Jacqueline BOULANGE, Caroline BARRAL-AURATUS par Patrice COUDON

Excusé : Jérémy LABRUNIE

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_20 - Objet : Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région (CAR) : Salle des associations.

Mme le Maire tient à rappeler que la commune est engagée à réaliser des travaux dans le cadre de l'Ad'AP par délibération DE_2016_50 du 14 décembre 2016.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de mise aux normes et extension de la base multi-accueil du Bourg. Cette réalisation se découpe en deux tranches :
- mise aux normes des vestiaires et des sanitaires avec la création d'un sanitaire adaptée aux personnes à mobilité réduite,
- réalisation d'une maison des associations adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan prévisionnel de financement.

Le projet est estimé à 204 198,00 euros HT (soit 245 037,60 euros TTC).

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en € HT	Montant de la subvention en €
Contrat Ambition Région	24,00	204 198,00	50 000,00
Soutien CABA	20,00	204 198,00	40 000,00
Autofinancement	56,00	204 198,00	114 198,00
TOTAL	100,00	204 198,00	204 198,00

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le projet des travaux à réaliser, de demander à M. le Président de la Région une subvention au titre de la Contrat Ambition Région aussi élevée que possible comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Il pourra être modifié en fonction des contractualisations en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A lacapelle-Viescamp, le 26 mai 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01/06/2023
et publié ou notifié
le 01/06/2023